



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique



Réf.:SCBD/OES/AD/64405

9 juillet 2008

NOTIFICATION¹

Cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques Nagoya, Aichi, Japon, 11-15 octobre 2010

Madame / Monsieur,

Au nom du gouvernement du Japon, et conformément à la décision IX/35 de la Conférence des Parties, je suis heureux de vous informer que la cinquième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (COP MOP 5) se tiendra au Centre de conférence international de Nagoya, préfecture d'Aichi, au Japon, du 11 au 15 octobre 2010. Je tiens également à vous informer que la réunion de la COP MOP 5 coïncidera avec la célébration de l'Année internationale de la biodiversité de 2010, telle que proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'ordre du jour provisoire et l'ordre du jour annoté de la réunion de la COP MOP 5 vous seront transmis, après la première réunion du Bureau de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques en Octobre 2008.

Veillez agréer, Madame / Monsieur, mes salutations distinguées.

Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat.
Aux correspondants nationaux du Protocole de Cartagena.



ONE NATURE · ONE WORLD · OUR FUTURE
COP 9 MOP 4 Bonn Germany 2008

